

DELIBERATION DD2021_138

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 septembre 2021

LE 30 septembre 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

| Nombre de membres du conseil | |
|------------------------------|----|
| en exercice | 83 |
| Présents | 51 |
| Votants | 69 |
| Pouvoirs | 18 |

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

MANDAT SPÉCIAL À M. JACQUES MARSAC POUR SE RENDRE AUX 13ÈMES RENCONTRES DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT À SAINT-RAPHAËL (83)

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme CHABREYROU, M. CAPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. CHANTEGREIL, M. PERPEROT, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, M. DELCROS, Mme FAVARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. AMELIN, M. PALEM, Mme REYS, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, M. COUNIL, M. PROTANO, M. REYNET, M. TALLET, M. MALLET, Mme TOURNIER, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, M. GASCHARD, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALINIER
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme ROUX
M. DUCENE donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. PASSERIEUX
Mme ARNAUD donne pouvoir à Mme LABAILS
M. PARVAUD donne pouvoir à M. SUDREAU
M. FALLOUS donne pouvoir à M. PALEM
Mme COURAULT donne pouvoir à M. MARSAC
Mme DOAT donne pouvoir à M. MARSAC
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme REYS
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
M. LAVITOLA donne pouvoir à M. DELCROS
Mme MARCHAND donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. CAREME
M. CHAPOUL donne pouvoir à M. JAUBERTIE

**MANDAT SPÉCIAL À M. JACQUES MARSAC POUR SE RENDRE AUX
CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT À SAINT-RAPHAËL (83)**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'en matière de frais de représentation et de déplacements, à l'exception des frais engagés au titre de la formation des élus, la réglementation ne prévoit aucune forme ni aucun dispositif de remboursement, hors l'attribution d'un mandat spécial accordé par délibération du Conseil Communautaire.

Que dans le cadre de la création du nouveau Conseil de développement du Grand Périgueux, des problématiques sont posées en matière d'organisation, de fonctionnement et de méthodologie.

Qu'afin d'enrichir la réflexion dans ce domaine, il est proposé que monsieur Jacques Marsac puisse se rendre aux 13èmes rencontres nationales des conseils de développement organisées par la Coordination nationale des conseils de développement (CNCD) à Saint-Raphaël.

Que cette participation permettrait d'intégrer un réseau national et de s'approprier les différents fonctionnements des conseils de développement en France afin de lancer le conseil de développement du Grand Périgueux.

Considérant qu'il est donc proposé de conférer un mandat spécial à monsieur Jacques Marsac afin qu'il se rende à Saint-Raphaël, accompagné d'un agent.

Que la date de ce déplacement serait du lundi 8 novembre au mercredi 10 novembre 2021.

Que les frais de déplacement seront pris en charge, les frais de restauration le cas échéant à hauteur de 17,50 € et les frais d'hébergement dans la limite de 70 € la nuitée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de donner un mandat spécial à monsieur Jacques Marsac afin de se rendre à Saint-Raphaël pour participer aux 13èmes rencontres des conseils de développement.

Adoptée à l'unanimité.

| | |
|--|--------------------------------|
| Délibération publiée le 15/10/2021 | Pour extrait conforme |
| Délibération certifiée exécutoire à compter du 15/10/2021 | Périgueux, le 15/10/2021 |
| | Le Président, Jacques AUZOU |